



PROCÈS-VERBAL BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 17 OCTOBRE 2022

L'an 2022, le 17 Octobre à 19:00, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de Sézanne - Sud-Ouest Marnais s'est réuni au siège de la collectivité à Anglure – Promenade de l'Aube, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAURENT Cyril, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit ou par voie électronique aux membres du Bureau Communautaire le 11/10/2022.

Présents : M. LAURENT Cyril, Président, M. BASSAC Benoît, M. BENOIST Jean-Louis, Mme BRIER Angélique, Mme CAIN Patricia, M. COUTENCEAU Nicolas, M. DUFOUR Olivier, M. DUPONT Thierry, M. ESPINASSE Frédéric, M. FESSARD Noël, M. GOMES DE PINHO Daniel, M. GRUAT Cyrille, Mme LASSEAUX Annick, M. MARTIN Bruno, M. ORCIN Frédéric, M. POUZIER Claude, M. VALENTIN Patrice

Excusés : M. BATONNET Jean-Luc, Mme CARTON Dany, Mme COULON Annie, M. HEWAK Sacha, M. LAHAYE José, Mme LEROY Brigitte

Absents ayant donné procuration : M. CACCIA Jean-Paul à M. Cyril LAURENT, Mme ROYER Patricia à M. VALENTIN Patrice

Absents : M. AGRAPART Jean, Mme CABARTIER Karine, M. GERLOT Yves, M. LEGLANTIER Jean-Christophe, M. THUILLIER Jean-François

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. ESPINASSE Frédéric

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	17	19

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2022.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	17	19
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 19		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Monsieur le Président, en l'absence de questions, soumet le procès-verbal au vote.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

BC2022_017 – Avenant au marché d'aménagement de la rue Alexandre Dumas à Saint-Just-Sauvage – eau potable

Dans le cadre de sa compétence voirie, la CCSSOM a lancé un marché de travaux destiné à réaliser des travaux d'aménagement de la rue Alexandre Dumas à Saint-Just-Sauvage.

Le marché est en cours d'exécution mais des travaux supplémentaires ont été rendus nécessaires, à savoir :

- Prolongement du réseau d'eau potable sur une partie de la rue ;
- Création de 2 branchements complémentaires avec fourniture de regards.

Vu la délibération D2020-0060 du 20 juillet 2020, donnant délégation au Bureau Communautaire pour prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, services et fournitures d'un montant compris entre 90 000 euros HT et 290 000 euros HT, ainsi que toute décision à prendre en cours d'exécution du marché et la possibilité de conclure leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieure à 10% lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération BC2022-006 en date du 9 mai 2022, attribuant le marché à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 98 621,53 euros HT ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2194-1, R2194- et R2194-5 ;

Vu la proposition d'avenant faite par EIFFAGE, pour un montant de 3 147,00 euros HT ;

Considérant que des travaux supplémentaires sont devenus nécessaires, conformément aux dispositions de l'article R2194-5 du code de la commande publique ;

Considérant qu'il convient de signer un avenant avec l'entreprise EIFFAGE ;

Considérant que cet avenant sera intitulé avenant n°2 ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à la majorité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la proposition d'avenant de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 3 147,00 € HT ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant, intitulé avenant n°2 ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget annexe régie eau potable de la CCSSOM, exercice 2022.

Monsieur le Président, en l'absence de questions, soumet la délibération au vote.

Celle-ci est adoptée à la majorité.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	17	19
Vote		
A la majorité		
Pour : 18		
Contre : 0		
Abstention : 1		

FIN DE L'ORDRE DU JOUR

QUESTIONS DIVERSES

Présentation des orientations du marché OM

M. Thierry DUPONT, Vice-Président chargé du développement durable, de la collecte et du traitement des déchets ménagers, rappelle les raisons pour lesquelles nous prolongeons le marché d'un an. Sur notre territoire les déchets représentent 247kg par habitant : il s'agit du taux le plus élevé au sein du Syvalom.

Ceci signifie que nous sommes de mauvais élèves et entraîne des pénalités financières : on paie au-delà du tarif de base de 15%.

M. Patrice VALENTIN, Maire de la commune d'Esternay, explique qu'on a récupéré des collectivités qui nous pénalisent (à Sézanne ou à Montmirail, la moyenne par habitant est pénalisante peut-être à cause de la part habitat collectif).

On continuera d'être impactés notamment via la TGAP (*Taxe Générale sur les Activités Polluantes*).

On peut espérer une petite amélioration du geste de tri avec l'ECT (*Extension des Consignes de Tri*).

M. Jean-Christophe LEGLANTIER, Maire de la commune de Saudoy, propose de faire un peu d'analytique à savoir un suivi des collectes.

M. VALENTIN répond qu'il faudrait des référent(e)s dans chaque commune.

M. DUPONT informe qu'il y a un travail de communication au niveau du SYVALOM qui a pris un peu de retard.

M. LEGLANTIER rappelle que Mme Valérie JEAN, notre ambassadrice du tri, fait un travail de terrain intéressant.

Il doit y avoir un problème d'un point de vue géographique et c'est sur ce point qu'il faut se concentrer.

Pour Monsieur le Président, il faut persévérer et déployer les actions sur le terrain.

M. DUPONT dit que l'ancien marché avait des avantages : la société ECT avait fait un geste fort pour décrocher le marché. De ce fait, la collectivité a bénéficié d'un tarif inférieur à la norme. On peut alors s'attendre à une hausse significative.

Messieurs le Président et Nicolas COUTENCEAU, Conseiller délégué aux finances et au budget, sollicitent un budget annexe.

M. DUPONT présente le rapport : il apporte quelques précisions complémentaires qui n'y sont pas incluses.

Il indique que le coût d'un véhicule mono-compartmenté est moins élevé et permet une optimisation des tournées.

Certains pensent que si les tournées ont lieu sur des jours différents, on perdra des gens et ce sera au détriment du tri.

Concernant la perspective de réduction des fréquences, il faut quand même garder à l'esprit que c'est plus facilement envisageable avec l'ECT et la gestion des bio déchets. Cette réduction peut être vertueuse car elle va inciter à trier plus. Pour les biodéchets, sont envisagés le compostage en zone rurale et l'apport volontaire dans les bourgs centres.

M. LEGLANTIER mentionne qu'une solution est à prévoir pour les gens qui ne peuvent pas attendre 15 jours : pourquoi ne pas prévoir une poubelle collective en mairie pour les surplus et les gens de passage.

Attention un point d'apport volontaire peut avoir des effets négatifs s'il n'est pas hyper sous contrôle.

Selon M. Benoît BASSAC, Maire de la commune de Marcilly-sur-Seine, il ne faut pas trop les mettre à la vue, il faut que cela reste un effort et qu'il n'y ait pas de parking.

D'après M. VALENTIN, il va bien falloir, de toutes les façons, évoluer même provoquer.

Nous serons bien obligés de passer à l'incitatif mais cela ne nous fera pas faire des économies. Ce sera juste une autre façon de nous responsabiliser.

M. VALENTIN précise que ce plan ne fonctionnera que si on récupère sur le fermentescible, ce que l'on a raté depuis 3 ans.

M. DUPONT annonce qu'on va manager les prestataires sur la qualité du tri et qu'on ne change pas le rythme des collectes des sacs jaunes.

La réduction de fréquence globale permettrait de gagner un camion.

M. COUTENCEAU interroge sur l'énergie des incinérations.

Le Syvalom enregistre déjà cette rentrée d'argent. Pour rappel, le coût de traitement des tonnes s'élève à 125€ HT y compris la TGAP.

M. Frédéric ESPINASSE, Vice-Président chargé de la voirie, de l'urbanisme et de la commande public, demande s'il y aura des variantes.

M. DUPONT répond oui avec la fréquence des collectes.

Cependant, M. VALENTIN interpelle sur le risque d'une variante qui remettrait en cause l'économie du marché.

Il faudrait faire un état des lieux des composteurs ; voir s'il est possible de passer par les listings eau et assainissement de la collectivité.

Il ne faudrait pas conteneuriser les sacs jaunes. En effet, ils sont plus facilement contrôlables de surcroît passer en bacs serait un très gros investissement.

M. DUPONT énonce qu'on prévoit un nettoyage systémique en début de marché ainsi qu'un affichage propre.

M. VALENTIN suggère que le nettoyage doit pouvoir être contrôlé avant et après et qu'il faut que les prestataires fassent attention aux abords quand ils enlèvent les bennes.

M. DUPONT expose les raisons qui nous font proposer un seul lot « haut de quais et bas de quais ». Une mise en place de suivi sur la qualité de service est indispensable : suivre notamment la grosse baisse de contrôle sur les dépôts des professionnels.

Il faudra fixer des objectifs et revoir la gestion des entrants.

M. VALENTIN revient sur ce sujet en précisant qu'il était très abouti avant la fusion et qu'il a été gâché par la suite.

On va rester sur des horaires différenciés pour plus de complémentarités.

M. Bruno MARTIN, Vice-Président chargé des équipements culturels, sportifs et de la mutualisation, demande d'intégrer une collecte payante pour les pneus.

M. DUPONT répond que c'est ingérable.

En résumé, les pistes générales envisagées sont de :

- limiter le nombre de lots du marché ;
- revoir les conditions de délégation du haut de quais des déchetteries ;
- renforcer le contrôle d'accès pour les professionnels, les nouvelles filières REP (*Responsabilité Élargie des producteurs*) : jouets, mobilier de jardin.

Les critères de notation sont :

	Marché actuel	Marché futur
Valeur technique	60%	50%
Prix	40%	50%

Aucun changement pour le marché ESAT : valeur technique : 50% / Prix : 50%

La durée du marché est de 6 + un an pour suivre les amortissements de véhicules.

Calendrier :

- Publication du marché : décembre 2022 ;
- Notification du marché : avril 2023 ;
- Début du marché : janvier 2024.

Pour information, le calendrier de ramassage des ordures ménagères sera finalisé fin 2022.

Plan sobriété énergétique dans les piscines

Monsieur le Président rappelle l'écart de 1,2 millions d'euro.

Le coût de l'énergie des piscines représentait 85 604€ en 2021.

En 2022, on l'estime à 513 000€ soit une hausse de +428 000€.

M. Denis DOYARD présente les 4 scénarii qui permettraient une économie importante :

Scénario 1 :

- Baisser la température de l'eau de la piscine Caneton à 27°, baisser la température de l'air à 25°.
- Baisser la température de l'eau de la piscine plein air à 25°.
- Fermer pendant 15 jours à Noël.
- Mettre un peu de carence entre les périodes Caneton et plein air.

Economie : 113 678€

Scénario 2 :

S'ajoute la fermeture pendant 2 mois en janvier et février.

Economie : 134 224€

Scénario 3 :
S'ajoute la fermeture pendant les mois de mars et avril.
Economie : 153 562€

Scénario 4 :
Fermeture complète sur l'année.
Economie : 304 130€

Les semaines proposées sont des semaines à moindre fréquentation.

L'impact sera plus conséquent sur le service scolaire mais il sera récupérable.

Pour M. BASSAC la question est simple : il faut trouver 1,2 million d'euros.

Monsieur le Président aborde le sujet des bébés nageurs. Il informe que l'association a bien compris l'enjeu et n'était pas surprise.

Il y aura toujours des mécontents mais il faut trouver un point d'équilibre.

On devrait avoir un bouclier tarifaire et il ne faut pas baisser la garde.

La proposition 2 permettrait de réaliser une belle économie tout en limitant la casse pour le service.

Est abordée la participation des autres collectivités : elle doit être ajustée aux augmentations.

La hausse du prix d'entrée est, elle aussi, proposée : de 2, 3€ en moyenne (alors qu'ailleurs on est à 4€ et plus).

M. DOYARD précise que l'on peut diminuer l'air à 24 degrés.

M. COUTENCEAU précise que les choix doivent être faits sans attendre car la situation s'est extrêmement dégradée, il faut de la résilience à longs termes.

Si on ne fait pas les bons choix, le printemps ça va être douloureux.

Il faut fermer le loisir par rapport à l'essentiel.

Pour M. VALENTIN, il faut défendre nos enfants sinon à quoi servons-nous ? On doit chercher.

Pour Monsieur le Président, il n'y aura pas d'augmentation de 30% des impôts, c'est inenvisageable.

D'après M. Noël FESSART, Vice-Président chargé du patrimoine communautaire, du foncier et des travaux, il va falloir trancher sur plusieurs postes dont la voirie.

Selon M. MARTIN, le choix peut se porter sur l'hypothèse n°2 et se laisser la possibilité de fermer à nouveau.

M. COUTENCEAU rappelle toutes les augmentations qui ont été décidées depuis un an et on peut encore avoir de mauvaises surprises.

M. FESSARD pense qu'il y a peut-être des écoles pas assez remplies qui pourraient être rationalisées.

M. Claude POUZIER, Maire de la commune de Mœurs-Verdey, va dans ce sens.

Au dire de M. COUTENCEAU, il ne faut pas trop espérer de l'Etat qui doit déjà aider les entreprises.

Monsieur le Président affirme qu'il faudra taper partout et faire des choix sur l'investissement.

Pour M. Claude POUZIER, Maire de la commune de Mœurs-Verdey, il faudra étaler les programmes d'investissement Eau et Assainissement.

M. COUTENCEAU précise qu'il faut se donner les moyens pour les mandats suivants et que sa responsabilité est de ne pas obérer les marges de manœuvre.

Le choix se porte donc, à l'unanimité, sur le scénario 2. Ceci dans un premier temps.

M. VALENTIN spécifie qu'aujourd'hui les gens ne comprendront pas ce choix.

Ces débats vont nous tenir pendant 2 mois.

On verra si la situation se dégrade et on doit se préparer au pire.

On prend conscience et on fait des choix sans tuer le service et tout en espérant qu'il n'y aura pas d'étape 2.

Messieurs le Président et Nicolas COUTENCEAU rendent hommage au super travail réalisé par les services, particulièrement au directeur de la piscine.

Monsieur le Président rappelle son courrier au personnel de la CCSSOM pour les mesures à prendre afin de limiter la facture.

M. MARTIN évoque que les deux piscines n'ont pas des coûts proportionnels. La piscine de plein air coûte plus cher et elle est plus difficile à chiffrer.

Demande du cinéma

Le directeur du cinéma nous a interpellés sur l'évolution des factures d'énergie. Pour rappel, elles sont à la gestion et à la charge de l'association.

La collectivité pourrait décider de faire bénéficier l'association des tarifs SIEM (payer la facture et se faire rembourser). Cependant, le dernier contrat signé par l'association, dans le cadre d'une tacite reconduction, implique des pénalités de sortie de contrat exorbitantes.

Il y a un débat sur la possibilité d'impacter la hausse sur les usagers.

Mais dans les chiffres de fréquentation nous ne savons pas quelle est la part de ceux qui paient par rapport au scolaire.

Mme Patricia CAIN, Maire de la commune de Saron-sur-Aube, se positionne sur le fait que l'association assume cette augmentation.

Monsieur le Président précise que le sujet doit être débattu de nouveau.

Le Président clôture la séance à 21h44 et remercie les participants.

La prochaine réunion du Bureau Communautaire est prévue le lundi 28 novembre 2022 à 19h00.

Le Président,
Cyril LAURENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Cyril Laurent', written over a large, stylized circular scribble.

Le secrétaire de séance,
Frédéric ESPINASSE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric Espinasse', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.